

8.

Entreprises de services monétaires et Contrats publics

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
 - 8.5 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001 (la « LESM ») prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Bureau de décision et de révision à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
4397291 CANADA INC.	Guichet automatique	2017-08-29
4547209 CANADA INC.	Guichet automatique	2017-08-25
9193-4901 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-08-18
9198-0078 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-08-29
9202-4140 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-08-29
9296-1598 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-08-29
9316-5405 QC INC.	Guichet automatique	2017-08-29
9321-5598 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-08-18
9326-5064 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-08-29
9337-1896 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-08-29
9342-8738 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-08-29

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
9344-7985 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-08-18
9355-5829 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-08-18
9361-4147 QUEBEC INC.	Guichet automatique	2017-08-18
BAR LAITIER MICKEY	Guichet automatique	2017-08-29
CONSTRUCTIONS E.G.R. ST-MARC INC.	Guichet automatique	2017-08-18
DÉPANNEUR VICTO-BSG INC.	Guichet automatique	2017-08-25
GESTION 2 CONTRE 1 INC.	Guichet automatique	2017-08-25
HOTEL CHEZ PHILIPPE INC.	Guichet automatique	2017-08-18
LA BELLE PROVINCE (LAVALTRIE) INC.	Guichet automatique	2017-08-29
RAPHAEL HENRY ROBERT	Guichet automatique	2017-08-18
RESTO-BAR LE DALL'O, SALLE DE QUILLE PETITE NATION INC.	Guichet automatique	2017-08-18
SCOTYZ INC.	Guichet automatique	2017-08-18
TORA ST-JÉRÔME (CENTREVILLE) LIMITÉE	Guichet automatique	2017-08-18
WU XIAO SHENG	Guichet automatique	2017-08-29

8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Aucune information.

8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Aucune information.

8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

Aucune information.

8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.